

**MAIRIE DU POUJOL SUR ORB**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**15 octobre 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12

**Date de la convocation :** 11/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le quinze octobre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Malvine MORERA, Cindy CIECIERSKI et Christophe MAUREL.

**Pouvoirs :** Malvine MORERA à Patricia ARNOLD,  
Cindy CIERCIERSKI à Séverine ARGELLIES,  
Christophe MAUREL à Marie-France MAUREL.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**Point n°1 : Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2024**

Le PV de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB – AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION DE PRÊT TELEPHONE SATELLITE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Grand Orb a pris une initiative unique dans le département de l'Hérault : pour éviter l'isolement des communes en cas de forte intempérie, chacune des 24 mairies du territoire a été dotée d'un téléphone satellite qui leur permet de communiquer avec les secours et de rester joignables en toutes circonstances.

La convention (annexée à la présente délibération), a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Grand Orb prête à titre gratuit, à la Commune du Pujol sur orb, le matériel et accessoires décrits ci-dessous :

- Un téléphone Satellite Thuraya XT-Lite
- Chargeur et ses différentes prises électriques universelles
- Une carte SIM
- Une recharge de 500 unités (7 heures de communication)
- Une valise de transport Peli 1200

Valeur du matériel : 1 029.60€ TTC  
500 unités : 748.80€ TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Point n°3 : CREATION D'UN SKATE PARK – DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOLIDARITE GRAND ORB**

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux réunions avec le Conseil Municipal des Jeunes il a été décidé de créer un skate-park près du stade municipal et du terrain de tennis pour compléter le complexe sportif existant. Pour ce faire il convient de créer une plate-forme, d'y implanter des modules en structure acier et de le sécuriser par une clôture.

Des entreprises ont été retenues :

- Création de la plate-forme : Devis de 26 850,00€ HT soit 32 220,00€ TTC - Entreprise COLAS
- Fourniture et pose skate-park initié : Devis de 25 946,00€ soit 31 135,20€ TTC - Entreprise ALTRAD
- Fourniture et pose clôture : Devis de 7 350,00€ HT soit 8 820,00€ TTC – Entreprise DONNADIEU Christophe

Pour un montant total de 60 146,00€ HT soit 72 175,20€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle également la mise en place d'un fonds de concours par la communauté de communes Grand Orb pour accompagner les projets communaux, notamment dans ce domaine.

Un montant maximum de 50% de la demande HT pourra être alloué à la commune dans le cadre de ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à déposer ce dossier à la communauté de communes Grand Orb, en vue de bénéficier de l'aide financière prévue par la mise en place d'un fonds de concours
- D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à

- **Déposer ce dossier auprès de la Communauté de communes Grand Orb dans le cadre du fonds de solidarité**
- **Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

### **Point n°4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS ENTREPRISE DONNADIEU – REALISATION DES CLOTURES SKATE PARK**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux effectués pour la création du skate-park, il est désormais nécessaire de procéder à la réalisation des clôtures.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis pour un montant de 7 350€ HT soit 8 820 € TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise Donnadiou et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Point n°5 : AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS ENTREPRISE BRAJA – TPSO – REPRISE DEFORMATION CHAUSSEE GRAND RUE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux effectués pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées par la séparation des eaux usées et eaux pluviales en traversée de RD 908, bassin versant 2 (rue des jardins), la chaussée s'est fortement déformée.

Il convient donc de faire la reprise de cette chaussée y compris l'écoulement pluvial sur la voirie

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis de l'entreprise BRAJA – TPSO pour un montant de 9 320,50€ HT soit 11 184,60 € TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise BRAJA - TPSO et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Point n°6 : AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS SOCIETE COLAS – MODIFICATION DEVIS REFECTION PARKING DE L'ORB**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis initial voté le dix-neuf décembre concernant la réfection du parking de l'Orb a été modifié.

En effet, le revêtement prévu (sable stabilisé) a été remplacé par un enrobé drainant.

Le montant du devis actualisé est de 33 711.25 € HT soit 40 453.50 € TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société COLAS pour la réfection du parking de l'Orb pour un montant de 33 711.25 € HT soit 40 453.50 € TTC.

**Point n°7 : AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES PAR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ANNEE 2024-2025**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des associations locales qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs, ainsi que la tenue de réunions et de conférences. L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou des activités municipales d'intérêt général.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet de définir les modalités d'utilisation de cette salle afin que sa mise à disposition se déroule dans des conditions optimales.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

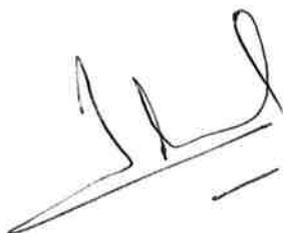
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec chaque association, la convention ci-annexée et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Questions diverses**

- La commune se renseigne sur un projet de création d'un bike park.
- Discussion sur la venue d'une assistante sociale afin d'aider les personnes âgées en perte d'autonomie.

La séance est levée à 20 heures

**La secrétaire de séance  
Madame Marie-France MAUREL**



**Le Maire  
Monsieur Yves ROBIN**



